

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 2 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 2 mai 2022 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Sylvain Lavoie

Absent(s) : Patricia Labonté

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 102.05.2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 5 avril au 2 mai 2022
 - 4.1.2 Adoption du Règlement no 296-2022 remplaçant les Règlements no 135-2012 et 204-2016 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 4.1.3 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 4.1.4 Versement d'une subvention en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.5 Autorisation de signataires – Lettre d'entente no 9 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684
 - 4.1.6 Autorisation de signataires – Entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 - Vacances additionnelles
 - 4.1.7 Adoption d'une politique sur le télétravail et la conciliation travail famille
 - 4.1.8 Programmes d'assurances des Organismes à but non lucratif (OBNL) de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

- 4.1.9 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement - Poste permanent
- 4.1.10 Versement d'une subvention en vertu du Programme d'aide financière la relocalisation des entreprises

4.2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Octroi d'un contrat à Nutrite Belle Pelouse inc.– Balayage des rues pour la saison 2022
- 4.2.2 Adoption du Règlement no 293-2022 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur de manière à régir les établissements de résidences principales et les résidences de tourisme à titre d'usage secondaire, à préciser les usages et normes d'implantation pour un usage camping et à modifier la méthode de calcul de la hauteur d'un bâtiment principal
- 4.2.3 Demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville
- 4.2.4 Demande d'autorisation Commission de protection du Territoire agricole du Québec - Les entreprises Didyme Néron et Fils inc.
- 4.2.5 Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Services éducatifs Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- 4.2.6 Octroi d'un contrat à Signalisations Inter-Lignes inc. - Marquage de chaussées
- 4.2.7 Autorisation d'un signataire - Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240v) pour véhicules électriques et entente de contribution financière à intervenir avec Hydro-Québec

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Octroi d'un contrat à RPA Technologies - Production et installation de la signalisation intérieure du bâtiment de la piscine - Appropriation au Règlement d'emprunt no 267-2020
- 4.3.2 Autorisation d'un signataire – Entente à intervenir avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables - Employés affectés au camp de jour
- 4.3.3 Octroi d'un contrat à Linde Canada - Fourniture de gaz carbonique pour le contrôle du PH de l'eau de la piscine - Appropriation au Règlement d'emprunt no 267-2020
- 4.3.4 Autorisation d'une signataire — Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 — Espaces partagés

4.4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **103.05.2022 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1.1 **104.05.2022 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 5 AVRIL AU 2 MAI 2022**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix couvrant la période du 5 avril au 2 mai 2022 laquelle totalise la somme de 1 425 505,78 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **105.05.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 296-2022 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NO 135-2012 ET 204-2016 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'adopter le Règlement n° 296-2022 remplaçant les Règlements n° 135-2012 et 204-2016 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **106.05.2022 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant la mairie.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **107.05.2022 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière au promoteur suivant, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
Motel – Restaurant le Rond-Point 2638-9072 Québec inc	1470 \$ dans le cadre du Volet 1 Démarrage / Relocalisation / Amélioration

La Ville versera au promoteur, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le promoteur doit produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **108.05.2022 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – LETTRE D'ENTENTE NO 9 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale et Messieurs Sylvain Lavoie, Luc Maltais et Hervey Tremblay, conseillers municipaux, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix la lettre d'entente n° 9 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684, concernant les assurances collectives pour les employés réguliers à l'essai.

Cette lettre d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **109.05.2022 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684 - VACANCES ADDITIONNELLES**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'autoriser M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale et Messieurs Sylvain Lavoie, Luc Maltais et Hervey Tremblay, conseillers municipaux, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684, concernant des vacances additionnelles.

Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 110.05.2022 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LE TÉLÉTRAVAIL ET LA CONCILIATION TRAVAIL FAMILLE**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est consciente des contraintes que le travail impose à la vie privée et désire offrir à ses employés un cadre de travail répondant davantage à la conciliation de ces deux sphères particulièrement en contexte de pandémie;

Considérant qu'elle entend donc privilégier, lorsque possible, la souplesse dans l'organisation du travail et les modalités qui aident à concilier travail et vie privée.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter une politique de télétravail et conciliation travail famille. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 111.05.2022 **PROGRAMMES D'ASSURANCES DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL) DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

Considérant que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

Considérant que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifié ;

Considérant que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement n° 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que ce Conseil autorise la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

N° police	Nom de l'Association	Adresse
OSBL-0102374	Association du Chemin 55	3930 chemin
OSBL-0102443	Association des propriétaires de la Presqu'île croft est	464, 32e che
OSBL-200113	Association des Chemins 51-52	1364, rue de:
OSBL-0103213	Maison des Jeunes de Métabetchouan	64, rue Saint:
OSBL-200694	Association chemin 48 Métabetchouan - Lac-à-la-Croix	601, rue Lalik
OSBL-201236	Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	281, rue Sair
OSBL-202594	Club de Palet Lac-à-la-Croix	475, rue de C

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 112.05.2022 **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET**

ENVIRONNEMENT - POSTE PERMANENT

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De procéder à la nomination de M. Yves Asselin à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, et que ce dernier soit autorisé à agir à titre de :

- Inspecteur des bâtiments
- Inspecteur régional des cours d'eau municipaux
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r-22)
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines
- Inspecteur des mauvaises herbes
- Conciliateur-arbitre

La rémunération et les conditions de travail seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux. L'entrée en fonction est prévue pour le 24 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.1.10 **113.05.2022 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN VERTU DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser en vertu du Règlement n° 273-2020 concernant le Programme d'aide financière à la relocalisation des entreprises le versement d'une aide financière au promoteur suivant, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
Groupe Lar inc.	47 600 \$

L'aide financière est versée sous forme de crédit de taxes foncières et autres imposées sur l'immeuble visé par le projet, sur une période de cinq (5) ans, dont les crédits suivants :

2021 : 9 520 \$ / 2022 : 9 520 \$ / 2023 : 9 520 \$ / 2024 : 9 520 \$ / 2025 : 9 520 \$

Dans les trente (30) jours suivant la complétion du projet, le promoteur doit déposer et produire à l'officier responsable du programme un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

L'aide financière est versée annuellement, et ce, conditionnellement au respect par le promoteur des règles énoncées au présent programme. En cas d'un tel défaut, le promoteur perd le bénéfice de l'aide financière confirmée, accordée ou attribuée et le promoteur devra rembourser les montants déjà versés ou obtenus en vertu du présent programme.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1 **114.05.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À NUTRITE BELLE PELOUSE INC.– BALAYAGE DES RUES POUR LA SAISON 2022**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'octroyer un contrat de balayage des rues, trottoirs et stationnements de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à Nutrite Belle Pelouse inc. pour la somme de 18 291,83 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 11 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **115.05.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 293-2022 AYANT POUR**

OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR DE MANIÈRE À RÉGIR LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCES PRINCIPALES ET LES RÉSIDENCES DE TOURISME À TITRE D'USAGE SECONDAIRE, À PRÉCISER LES USAGES ET NORMES D'IMPLANTATION POUR UN USAGE CAMPING ET À MODIFIER LA MÉTHODE DE CALCUL DE LA HAUTEUR D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'adopter le Règlement n° 293-2022 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur de manière à régir les établissements de résidences principales et les résidences de tourisme à titre d'usage secondaire, à préciser les usages et normes d'implantation pour un usage camping et à modifier la méthode de calcul de la hauteur d'un bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 116.05.2022 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser les organisations suivantes à emprunter les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix aux dates mentionnées :

Organisation	Date	Activité
Ultramarathon Leucan	2 et 3 juin 2022	Course à relais
Corporation de Liberté à vélo	24 au 26 juin 2022	Randonnée à vélo

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 117.05.2022 DEMANDE D'AUTORISATION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LES ENTREPRISES DIDYME NÉRON ET FILS INC.

Considérant que l'Entreprise Didyme Néron et Fils inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but de renouveler l'exploitation de la gravière située sur sa propriété constituée des lots 5 492 496 et 5 492 497, sur une superficie de 2,60 hectares;

Considérant que la gravière est en exploitation depuis de nombreuses années et que l'usage est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que la demande est sans effet négatif sur l'agriculture.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande présentée par l'Entreprise Didyme Néron et Fils inc. dans le but de renouveler l'exploitation de la gravière située sur sa propriété constituée des lots 5 492 496 et 5 492 497, sur une superficie de 2,60 hectares.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 118.05.2022 DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - SERVICES ÉDUCATIFS SÉMINAIRE MARIE-REINE-DU-CLERGÉ

Considérant que les Services éducatifs Marie-Reine-du-Clergé désirent obtenir l'autorisation pour l'utilisation commerciale d'une superficie de 696,772 mètres carrés dans les bâtiments existants situés sur le lot 5 492 771 du cadastre du Québec;

Considérant que l'autorisation vise l'exploitation commerciale d'un gym\centre de

conditionnement physique, lequel sera également utilisé par les étudiants du Séminaire;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant l'existence d'un droit acquis à des fins autres qu'agricole sur l'emplacement visé par la demande;

Considérant que l'ajout de l'usage demandé ne prévoit aucune modification à la superficie du bâtiment ni d'ajout d'infrastructures extérieures, et n'apportera par conséquent aucune contrainte supplémentaire à la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants le site faisant l'objet de la demande;

Considérant que ce projet se veut structurant pour le milieu, et qu'il contribuera à une occupation dynamique du territoire.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation des Services éducatifs du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé visant à l'utilisation commerciale (gym\centre de conditionnement physique) d'une superficie de 696,772 mètres carrés dans les bâtiments existants situés sur le lot 5 492 771 du cadastre du Québec .

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 119.05.2022 **OCTROI D'UN CONTRAT À SIGNALISATIONS INTER-LIGNES INC. - MARQUAGE DE CHAUSSÉES**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Signalisation Inter-Lignes inc. le contrat de marquage des rues et routes de la Ville pour la somme de 20 109,13 \$ incluant les taxes applicables, le tout tel que recommandé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est suite à l'appel d'offres sur invitation d'avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 120.05.2022 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE (240V) POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUÉBEC**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240v) pour les véhicules électriques ainsi qu'une entente de contribution financière à intervenir avec Hydro-Québec dans le cadre du projet « Circuit électrique ».

Adoptée à l'unanimité

4.3.1 121.05.2022 **OCTROI D'UN CONTRAT À RPA TECHNOLOGIES - PRODUCTION ET INSTALLATION DE LA SIGNALISATION INTÉRIEURE DU BÂTIMENT DE LA PISCINE - APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 267-2020**

Considérant la nécessité qu'une signalisation adéquate à être installée à l'intérieur du bâtiment de la piscine;

Considérant la nécessité d'orienter le public, faire appliquer les règles d'utilisation du bâtiment et des normes sanitaires.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à RPA Technologies le contrat de production et d'installation de la

signalisation intérieure du bâtiment de la piscine, le tout pour la somme de 5 540 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services;

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 267-2020.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 122.05.2022 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À ŒUVRER AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES - EMPLOYÉS AFFECTÉS AU CAMP DE JOUR**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'autoriser M^{me} Dorianne Boulanger, coordonnatrice en loisirs et animatrice de milieu, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, une entente à intervenir avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables, le tout concernant les employés affectés au camp de jour.

Cette entente permet d'obtenir une attestation de vérification de casier judiciaire et de vérification des antécédents en vue d'un travail.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 123.05.2022 **OCTROI D'UN CONTRAT À LINDE CANADA - FOURNITURE DE GAZ CARBONIQUE POUR LE CONTRÔLE DU PH DE L'EAU DE LA PISCINE - APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 267-2020**

Considérant qu'un système de contrôle et de maintien des taux de PH est requis selon les normes de qualité de l'eau en matière de bains publics.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Linde Canada le contrat de fourniture de gaz carbonique pour le contrôle du PH de l'eau de piscine pour la somme de 1 919,87 \$, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 29 avril 2022.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt no 267-2020.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 124.05.2022 **AUTORISATION D'UNE SIGNATAIRE — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4 — ESPACES PARTAGÉS**

Considérant que gouvernement du Québec a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) et que ce fonds vise l'aide financière pour des projets locaux de vitalisation ;

Considérant que des demandes peuvent être effectuées dans ce fonds au Volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » ;

Considérant que dans le cadre du projet d'actualisation du centre communautaire, les frais pour la création d'espaces partagés pour les entrepreneurs et travailleurs pourraient y être admissibles, en tout ou en partie, et qu'il s'agit d'une valeur estimée de 60 000 \$.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale à présenter pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 dans le cadre de la création d'espaces partagés au centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité

4,4

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Assemblée générale annuelle du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Vérification des comptes de la Ville
- Rencontre avec Rio Tinto concernant l'embouchure de la Belle-Rivière
- Formation sur le comportement éthique des élus municipaux (Évans Potvin)
- Conseil d'administration Régie du Parc industriel du secteur Sud
- Rencontre avec des citoyens et des promoteurs de la Ville
- Conseil d'administration Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud
- Comité Administration et développement
- Représentation Festi-Coco
- Réunion de l'Office d'habitation Sud du Lac
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre des représentants de la route de la Montagne
- Rencontre du comité Destination Lac-Saint-Jean
- Rencontre de la CIDAL
- Rencontre avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sur divers dossier de la Ville (Sécurité des route 169 et 170)
- Rencontre des maires et des directions générales du secteur Sud
- Entrevue du dossier de la publicité
- Suivi avec le député Éric Girard – Internet haute vitesse

4.4.1 **125.05.2022 REPRÉSENTATIONS, DONNÉS ET SUBVENTIONS**

M. Herve Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Simon Émond	Soutien financier dans le cadre du Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle – Exposition photographique à l'Imprimerie centre d'artistes à Montréal	1 000 \$
Société nationale des Québécoises et Québécois	Soutien financier dans le cadre de la soirée reconnaissance des Patriotes 2022 au Camp Musical	500 \$
Liberté à Vélo	Demande de financement – Randonnée des bâtisseurs	500 \$
Ultramarathon Leucan	Prêt de matériel et contribution financière	250 \$
Corps de cadets 752 Desbiens – Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Aide au fonctionnement	100 \$
École Curé-Hébert	Gala reconnaissance	250 \$
Camp musical du Saguenay Lac-Saint-Jean	Aide financière 2022	32 500 \$

Adoptée à l'unanimité

5.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Sur certains contrats octroyés par la Ville
- L'état du bassin d'eau au parc Maurice Kirouac
- La localisation de certains travaux
- Sur l'espace vacant entre deux boisés dans le champs appartenant à la Ville

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier